

L'ÉNERGIE ET L'ENVIRONNEMENT

Le Japon se préoccupe beaucoup de l'environnement depuis le début des années 70. En effet, c'est à ce moment-là qu'il a adopté des mesures législatives afin de s'engager à mener de sérieuses recherches dans ce domaine. L'Agence de protection de l'environnement du Japon a été créée en 1971 et l'Institut national d'études environnementales a ouvert ses portes en 1974. Au milieu des années 70, des lois complètes comportant des mesures de réduction des émissions (pour le secteur industriel comme pour celui des transports) sont en place et le Conseil central de réduction de la pollution est en opération.

Au début des années 70, l'accent était surtout mis sur la pollution atmosphérique et les importants crédits que le gouvernement a accordés à cette époque ont permis de développer des techniques avancées de désulfuration et de dénitrification. Au cours des années 70 et 80, le Japon a consacré en moyenne 5 milliards de dollars (US) par année à la mise au point de techniques de protection de l'environnement. Les politiques de conservation de l'énergie et de promotion du développement de sources d'énergie renouvelables ont aussi eu des effets bénéfiques sur l'environnement, même si elles visaient au départ à favoriser la sécurité des approvisionnements.

En ce qui touche les émissions de dioxyde de soufre (SO_2) et d'oxydes d'azote (NO_x), des normes ont été établies pour les diverses régions du pays. Dans le cas du SO_2 , on a réussi à réduire substantiellement les émissions grâce à des innovations techniques et à une application judicieuse de la politique énergétique. Étant donné que le Japon importe pratiquement toutes ses ressources énergétiques, il a pu choisir du pétrole brut et du charbon à faible teneur en soufre afin de réduire ses émissions. Des instruments économiques comme les taxes sur la pollution fondée sur les émissions de SO_2 ont aussi été utilisés pour inciter l'industrie à réduire ses rejets polluants.

Pour réglementer les émissions de SO_2 , une série de normes particulières ont été établies pour tenir compte du degré de pollution observé dans chacune des 149 régions du pays. De plus, ces limites témoignent aussi des caractéristiques différentes des usines nouvelles et existantes. Jusqu'à maintenant, le gouvernement japonais ne s'est pas montré très intéressé à